



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 8 juillet 2015

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en assemblée communale extraordinaire **le mercredi 8 juillet 2015, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 2015 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)
2. Investissement 2015 : acquisition de deux bus scolaires
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
3. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 26 du 26 juin 2015
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages

Président

Monsieur Philippe Chassot, syndic
Monsieur Yvan Sapin, vice-syndic
Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal
Madame Laurence Charrier, conseillère communale
Madame Dominique Haller Sobritz, conseillère communale
Monsieur André Maradan, conseiller communal
Monsieur André Spadafora, conseiller communal

Secrétaire

Madame Sabine Barras, secrétaire communale

Scrutateurs

Monsieur Michel Pasquier, rangée de droite et table du Conseil communal
Monsieur Louis Rhyn, rangée de gauche

Votes Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

Excusés Madame Murielle Cudré-Mauroux, Madame Cécile Huguenot, Madame Francine Brugger, Monsieur Marc Sugnaux, Madame et Monsieur Catherine et Martin Wettstein

Membres présents 41 citoyens(nes) habilités à voter

M. Philippe Chassot ouvre l'assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

M. Philippe Chassot présente l'ordre du jour à l'assemblée qui n'a pas de remarque à formuler.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 avril 2015

Comme annoncé dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'assemblée communale du 28 avril 2015 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 avril 2015 est approuvé par 40 voix.

2. Investissement 2015 : acquisition de deux bus scolaires

Avant de céder la parole à **M. André Maradan** pour la présentation de l'investissement, **M. Philippe Chassot** précise que la commune de Chénens tient également son assemblée ce soir puisqu'il s'agit du cercle scolaire et que les deux communes sont concernées.

M. André Maradan explique que notre bus actuel se fait vieux et que, par conséquent, ses coûts d'entretien annuel sont élevés : CHF 4'098.70 en 2010, CHF 2'276.05 en 2011, CHF 2'174.85 en 2012, CHF 4'421.90 en 2013 et CHF 6'056.80 en 2014. Il s'agit d'un bus de 26 places. En moyenne, le bus doit transporter 45 élèves, c'est pourquoi il

effectue deux aller-retour le matin avant l'école, à midi, en début d'après-midi ainsi qu'à la fin de l'école.

Il présente les trajets du bus selon la situation d'un mercredi matin :

07h30	21 élèves prennent le bus à Autigny en direction de Chénens
07h35	le bus repart de Chénens à vide en direction d'Autigny
07h40	18 élèves prennent le bus à Autigny en direction de Chénens
07h45	le bus repart de Chénens avec 20 élèves en direction d'Autigny
07h50	le bus quitte Autigny à vide en direction de Chénens
07h55	le bus repart de Chénens avec 19 élèves en direction d'Autigny
08h00	le bus quitte Autigny à vide en direction de Chénens mais prend des élèves à la laiterie de Chénens
08h05	le bus repart de Chénens, effectue un arrêt à la laiterie, avec 15 élèves

Chaque jour et quatre fois par jour, la situation est différente car des classes doivent être déplacées de Chénens à Autigny pour la gymnastique, l'ACM et l'AES.

Le nombre d'élèves est passé de 146 à 174 en une année. Si les naissances sont connues, le nombre d'enfants des nouveaux habitants ne l'est pas. Il est très difficile de prévoir ce nombre. Le bus scolaire n'est pas utilisé uniquement pour les déplacements réguliers des écoliers d'un village à l'autre mais également pour les transporter à la bibliothèque, au musée, à la patinoire, à l'AES, etc. Les citoyens ont été convoqués en Assemblée extraordinaire car le bus actuel ne suffit plus et qu'il faut compter un délai de livraison d'environ six mois pour un bus neuf.

Plusieurs variantes ont été étudiées, en collaboration avec la commune de Chénens, pour remédier à ce problème. Différentes offres de sous-traitance ont été analysées, mais celles-ci sont trop onéreuses. Nous avons également étudié le prolongement d'une ligne existante avec un grand bus TPF. Malheureusement, cette solution est impossible car le bus ne tourne pas à Autigny et il aurait fallu aménager une place d'évitement à Chénens. Finalement, les Conseils communaux proposent l'achat de deux bus. Les critères dont il faut tenir compte sont les suivants : respect du crédit alloué, choix qui limite au mieux le temps d'attente des élèves, qualité et sécurité des véhicules, grandeur des véhicules (21 ou 34 places), permis exigé, maniabilité des véhicules dans les parcs des écoles, nombre d'élèves dans les classes, évolution du nombre d'enfants dans les années à venir. Les Conseils communaux ont donc décidé d'acquérir deux bus de 21 places.

M. André Maradan présente ensuite les coûts de fonctionnement de deux bus. Dans la première estimation, il se réfère au coût facturé par un prestataire pour deux bus, soit CHF 69'638.40. Il déduit ensuite la subvention annuelle promise par la DICS pour les deux années à venir, soit CHF 33'756.--. Le solde à la charge des communes se monte donc à CHF 35'882.40, soit CHF 18'741.50 pour Autigny. Dans la deuxième estimation, il prend en compte l'amortissement pour deux bus, les intérêts annuels, le salaire des chauffeurs, les assurances, la location du garage, les impôts sur la circulation, le carburant, les pneus, l'entretien des véhicules en tenant compte de la garantie de 10 ans, ce qui représente des coûts annuels de CHF 71'512.--. Il déduit ensuite la participation de la DICS de CHF 33'756.--. Il reste donc un solde de CHF 37'756.-- à répartir entre les deux communes, soit CHF 19'685.40 pour Autigny. Pour que l'estimation des coûts de fonctionnement soit correcte, il a fait une moyenne entre les deux variantes, ce qui représente CHF 19'213.45.

Questions :

M. Jacques Berset relève que dans la deuxième estimation, le Conseil n'a rien prévu pour les réparations car les bus sont garantis 10 ans. Il trouve cette prévision très optimiste.

M. André Maradan précise qu'il a prévu CHF 2'000.-- pour les pneus et CHF 2'000.-- pour l'entretien, soit le graissage et la vidange.

M. Maïc Werner confirme que certains garages facturent un peu plus à la vente pour compenser les frais des services et des garanties.

Mme Jacqueline Boschung demande à qui est-ce que les communes ont demandé la sous-traitance du transport scolaire et si elles ont pensé au Car postal.

M. André Maradan lui répond que des offres ont été demandées à Conus, aux TPF et à Novabus. Par exemple, l'offre des TPF se montait à CHF 104'000.-- pour la 1ère année. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans, mais le prix est renégocié chaque année en fonction de l'augmentation des coûts.

M. Guy Dafflon relève qu'en effectuant une mise en soumission des transports, il y aura le jeu de la concurrence. Beaucoup de communes ont fait appel à la sous-traitance. Elles ont certainement fait le calcul.

M. Philippe Chassot explique que la sous-traitance est également délicate. Le prix pour la 1ère année est connu mais le contrat est signé pour 5 ans et nous ne connaissons pas le prix pour les années suivantes. Par exemple, pour le déneigement, la commune a fait appel à un sous-traitant qui nous coûte très cher. Nous ne pouvons pas tenir le discours qu'il faut enrayer la spirale des dépenses excessives et tout sous-traiter car cela a un coût. De plus, il est possible de trouver un sous-traitant meilleur marché, mais nous n'avons pas la garantie de ne plus avoir de soucis.

M. André Maradan précise que les offres sont calculées pour les courses régulières. Si des enseignants décident d'aller à la bibliothèque, les kilomètres parcourus sont facturés en plus.

M. Guy Dafflon : qui vous dit que ces deux bus de 21 places seront suffisants dans les années à venir et qu'il ne faudra pas acheter un bus de 40 places dans deux ans?

M. Jérôme Raemy explique que la Commission financière s'est réunie la semaine passée et que beaucoup de questions ont été soulevées. En tant que citoyen, il relève qu'il manque quelques points. Il propose l'achat d'un bus de 31 places équipé pour le transport d'enfants. Celui-ci coûterait, sans négociation, CHF 94'000.-- TTC. Il faudrait cependant que le chauffeur soit en possession d'un permis de catégorie D. Selon l'OCN, les permis pour le transport des enfants seront renégociés cette année aux Chambres fédérales et il semblerait que le permis D devienne obligatoire à partir de 16 personnes. Ce permis coûte CHF 10'000.-- par chauffeur et pourrait être pris en charge par la commune. Celle-ci devrait donc passer à la caisse pour les conducteurs. Avec un bus de 31 places, deux trajets ou lieu de trois seraient suffisants. Par conséquent, un bus à CHF 94'000.-- et ses coûts de fonctionnement reviendrait moins cher. Il relève également que la moyenne des classes de cette année était de 21 élèves mais qu'à la rentrée elle va augmenter. Il faudrait utiliser les deux bus pour déplacer une classe et donc deux conducteurs. Il précise que son but n'est pas de faire capoter la votation mais

de la changer en votant un crédit et la création d'une commission d'achat pour être le mieux conseillé et de choisir toutes les options nécessaires pour garder le bus quinze ans.

M. André Maradan mentionne que parfois le bus devrait voyager à vide et qu'un grand bus qui circule à vide coûte plus cher qu'un petit.

Mme Sylvie Ulrich relève que les citoyens ont été convoqués pour voter un budget et non pour décider de l'achat d'un bus de 31 places ou deux de 21 places. Si l'investissement est refusé, nous aurons de gros soucis de transport. Elle trouve cependant que l'idée de créer un groupe de réflexion est une bonne chose.

M. Philippe Chassot souligne que l'investissement à voter ce soir est bien l'acquisition de deux bus pour un montant de CHF 140'000.--.

Mme Sylvie Ulrich propose que l'assemblée vote l'achat de deux bus pour le même budget. Dès lors, les communes auraient peut-être l'occasion d'acquérir un bus de 31 places et un de 21 places.

M. Jacques Berset relève que selon la loi sur les communes, si elle n'a pas changé, l'Assemblée communale doit voter en premier l'achat de deux bus pour le budget présenté. Il serait cependant possible de faire voter une contre-proposition si celle du Conseil communal est refusée.

M. Philippe Chassot affirme qu'il s'agit en effet de la procédure habituelle. Selon ses informations, il existe une alternative qu'il propose. Pour autant que l'assemblée n'ait pas d'objection, plutôt que de voter sur l'acquisition de deux bus telle que présentée, l'assemblée pourrait se prononcer sur un investissement de CHF 140'000.-- pour l'acquisition de moyens de transports scolaires, nombre et type de véhicule à déterminer en fonction d'une analyse plus approfondie emmenée par toutes les parties concernées, en l'occurrence les représentants des deux Conseils communaux, Chénens et Autigny, des deux Commissions financières et de la Commission scolaire. Si l'assemblée émet une objection, elle votera d'abord l'acquisition de deux bus scolaires pour un montant de CHF 140'000.-- comme mentionné dans l'ordre du jour et si l'objet est refusé, elle votera par la suite la contre-proposition.

M. Michel Pasquier soutient la réflexion de M. Jérôme Raemy. Vu le nombre de kilomètres effectués par l'ancien bus en quinze ans, l'achat de deux bus neufs paraît exagéré.

M. Jérôme Raemy pense que si le bus actuel démarre à la rentrée, il pourrait encore être utilisé pendant une année à deux ans. En investissant peut-être CHF 20'000.--, ce serait toujours moins cher que l'achat d'un nouveau bus.

Mme Valérie Weber relève que prendre en exemple la journée du mercredi n'est peut-être pas judicieux et très représentatif. Le mercredi, les bus ne circulent que le matin.

M. André Maradan présente donc les trajets effectués d'autres jours.

Mme Valérie Weber précise que sur la semaine complète, cela permettrait de mieux défendre le projet du Conseil communal.

M. Jean Di Domenico relève que la commune n'a peut-être pas contacté le bon sous-traitant. Il est en possession de devis pour deux bus d'occasion qui seraient disponibles pour la rentrée. Ils se montent au total à environ CHF 95'000.--. Les bus sont équipés pour le transport d'élèves conformément à la nouvelle loi. Si le Conseil communal est intéressé, il les lui transmet.

M. Philippe Chassot lui répond qu'il en prendrait volontiers connaissance.

M. Guy Dafflon mentionne que pour déplacer une classe de plus de 21 élèves à la bibliothèque, il faudra deux petits bus. Avec un bus de 31 places, nous n'avons plus ce soucis.

M. André Maradan précise que les bus de 21 places peuvent déplacer 23 enfants. Il y a deux places supplémentaires à côté du chauffeur.

M. Daniel Chablais demande comment est-ce que les communes calculent le nombre d'élèves pour les années à venir.

M. André Maradan répond que les prévisions sont basées sur les naissances mais qu'il est difficile de savoir combien d'enfants vont emménager dans nos villages ces prochaines années.

Mme Valérie Huguenot relève qu'avec deux bus, il faut plus de chauffeurs en possession du permis adéquat. Avec un bus plus grand, un seul chauffeur suffirait.

M. Philippe Chassot précise qu'il faut tout de même un chauffeur remplaçant.

Mme Sylvie Ulrich souligne, en tant que représentante de la Commission scolaire que celle-ci préfère l'acquisition de deux bus. La situation actuelle, soit avec un seul bus, ne convient plus. Certains enfants attendent 40 minutes avant de commencer l'école. Pour manger à midi, ils ont moins de temps qu'un élève du cycle d'orientation; ceci est inacceptable. Certaines mamans vont chercher leurs enfants à l'école pour qu'ils bénéficient de plus de temps. En dehors du coût, il faut aussi prendre en compte la sécurité et le bien-être des enfants. La Commission scolaire est favorable à l'achat de deux bus.

M. Jérôme Raemy relève que, selon le planning de M. André Maradan, avec deux bus de 21 places, il faudra également effectuer trois trajets. On revient donc à 40 minutes pour certains enfants.

Mme Sylvie Ulrich répond que non car, à la rentrée scolaire 2015/2016, l'horaire de l'école sera modifié pour certains enfants.

M. Guy Dafflon propose d'acheter un bus de 31 places et de garder l'ancien bus pour les dépannages.

M. Philippe Chassot demande si quelqu'un a une objection à voter un investissement de CHF 140'000.-- pour l'acquisition de moyens de transports scolaires, nombre et type de véhicules à déterminer en fonction d'une analyse plus poussée à mener avec les parties concernées, à savoir : des représentants des deux Conseils communaux, des deux Commissions financières et de la Commission scolaire plutôt que de voter sur l'acquisition de deux bus telle que présentée.

M. Jacques Berset souhaite savoir s'il faudra refaire une assemblée si celle de Chénens refuse l'investissement et que la nôtre l'accepte.

M. Philippe Chassot répond par l'affirmation.

M. Jacques Berset précise qu'avant de voter, l'assemblée doit connaître le préavis de la Commission financière. L'assemblée a entendu l'avis d'un membre de la Commission financière, mais en tant que particulier. Il souligne également que beaucoup de remarques intéressantes ont été soulevées. Il ne souhaite pas faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, mais il lui semble qu'il y a beaucoup d'idées intéressantes qui n'ont pas été exploitées. Il éprouve le sentiment que le fruit n'est pas tout à fait mûr et qu'il manque des éléments pour prendre une décision.

En guise de conclusion, **M. Philippe Chassot** propose de voter un investissement de CHF 140'000.-- pour l'acquisition de moyens de transports scolaires plutôt que l'acquisition de deux bus scolaires comme présentée par M. André Maradan.

M. Jacques Berset : formellement, il n'a pas d'objection si c'est légal. Il continue cependant à penser qu'il faudrait refaire une assemblée en automne.

M. Philippe Chassot rappelle qu'il n'est pas possible de reporter l'assemblée, que le temps presse et qu'il faut agir. Cette procédure lui a été confirmée légale par la Préfecture.

L'assemblée n'a pas d'objection à se prononcer sur l'investissement de CHF 140'000.-- pour l'acquisition de moyens de transports scolaires, nombre et type de véhicules à déterminer en fonction d'une analyse plus poussée à mener avec les parties concernées, à savoir : des représentants des deux Conseils communaux, des deux Commissions financières et de la Commission scolaire.

M. Philippe Chassot présente l'aspect financier de l'investissement : le coût global se monte à CHF 140'000.--, CHF 66'877.60 à déduire pour la participation de Chénens, donc CHF 73'122.40 d'investissement net pour Autigny. L'amortissement se monte à 15% et la couverture par l'emprunt à 4%. Les charges induites se composent de l'entretien courant selon le choix retenu.

M. Daniel Chablais demande s'il s'agit d'un leasing.

M. Philippe Chassot lui répond par la négation. Il s'agit d'un emprunt bancaire.

L'Assemblée communale n'ayant plus de questions, **M. Philippe Chassot** cède la parole à **M. Rodolphe Rimaz** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Conformément à son mandat, dans sa séance du lundi 29 juin 2015, la Commission financière a procédé au contrôle de l'investissement pour l'achat de deux bus scolaires. Un membre du Conseil communal était présent afin de lui fournir certaines explications concernant cet investissement. Afin de permettre au cercle scolaire d'organiser les transports d'écoliers entre Autigny et Chénens, les communes proposent l'achat de deux bus scolaires. La proposition a été faite d'acheter deux véhicules pour un prix total de CHF 140'000.--. Selon la nouvelle répartition des coûts entre les deux communes, la participation de la commune d'Autigny s'élèvera à un montant de CHF 73'122.40 qui sera financé par un emprunt au taux de 4% l'an et un amortissement de 15%. La Commission financière a analysé ce dossier avec une grande rigueur et elle a soulevé

différents points positifs et négatifs à cet investissement, mais celui qui a retenu son attention, c'est que les charges liées aux transports scolaires vont largement augmenter dans les budgets futurs de la commune. Une analyse des coûts des différentes options doit être refaite avec rigueur afin de trouver la meilleure solution pour le long terme. C'est pourquoi, en raison du déficit budgété pour l'exercice 2015 et de la situation financière de la commune, la Commission financière donne un préavis négatif à l'achat de deux bus neufs. Cependant, elle émet un préavis positif à une limite de crédit en faveur des transports scolaires.

Vote sur l'investissement de CHF 140'000.-- pour l'acquisition de moyens de transports scolaires, nombre et type de véhicules à déterminer en fonction d'une analyse plus poussée à mener avec les parties concernées, à savoir : des représentants des deux Conseils communaux, des deux Commissions financières et de la Commission scolaire

oui : 41 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

L'investissement est accepté à l'unanimité

Le Conseil communal remercie l'Assemblée de son intérêt et de son implication dans ce dossier. Il veillera à la constitution de cette commission, qui fera, nous en sommes certains, le bon choix pour l'avenir de nos deux communes et surtout de nos enfants.

7. Divers

M. Philippe Chassot demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Questions :

M. Gérald Dafflon a été surpris de recevoir la dénonciation du contrat relatif aux parchets communaux. Tout le monde a reçu cette lettre sous prétexte que le Conseil communal va tout restructurer. Il demande si ce n'est pas un peu tôt, douze ans après le remaniement parcellaire?

M. Philippe Chassot explique que la durée des baux à ferme est de six ans. Les contrats ont été reconduits tacitement pour six ans. Par conséquent, la durée totale a été de douze ans. Il précise que le but n'est pas de tout remodeler mais de donner la possibilité aux agriculteurs de se voir ouvrir la porte sur une autre proposition. En douze ans, nous remarquons une certaine évolution au niveau des exploitants et quelques parchets sont à réattribuer. En résiliant tous les baux à ferme, cela permet une nouvelle attribution plus souple.

Concernant le projet de fusion, **M. Philippe Chassot** explique que l'été et l'automne 2015 seront consacrés à de nouveaux travaux de groupe dans cette étude à sept communes. Dans certains domaines, des prestataires externes seront mandatés, selon le souhait de la population des communes concernées, afin de fournir plus de précisions quant à certaines taxes. Nous pourrions ainsi disposer d'un dossier plus précis avant la fin de la législature pour convaincre les citoyens de certains villages.

M. Jacques Berset demande si il y a quelque chose de nouveau du côté de Neyruz.

M. Philippe Chassot répond que non et que les communes restantes ont décidé de partir sans elle afin de ne pas faire la même erreur qu'elles ont commise, soit de poursuivre l'étude avec les communes de Matran et Avry qui leur semblaient déjà défavorables. Il est également possible de partir à sept et d'accepter une commune supplémentaire par la suite.

L'Assemblée communale n'ayant plus de questions, **M. Philippe Chassot**, remercie les participants à cette assemblée et leur souhaite un bon retour chez eux.

L'Assemblée communale est close à 21h15 .

La secrétaire :

S. Barras

Sabine Barras



Le syndic :

Philippe Chassot